

une lettre écrite par lui, le 18 octobre 1419, aux habitants de Châteauneuf, il les engage fortement à ne reconnaître, après son décès, aucun autre seigneur que la dame d'Harcourt, à laquelle il avait fait donation dudit lieu. Ils ne devaient donc permettre à personne d'y mettre garnison, et, dans le cas où le seigneur de la Roche, son neveu, se présenterait, on devait lui fermer les portes de la forteresse (1).

Cette lettre nous révèle, ainsi que d'autres documents (2), que Philippe de Lévis, seigneur de la Roche en Régnier et neveu d'Humbert VII, élevait des prétentions à la succession du sire de Villars, même du vivant de ce dernier. Mais il est certain que la donation faite à Isabeau d'Harcourt reçut sa complète exécution, et qu'elle posséda paisiblement jusqu'à sa mort Roussillon, Annonay, Riverie, Dargoire et Châteauneuf, dont elle disposa directement par son testament.

Si Isabeau éprouva quelques difficultés, ce fut de la part des gens du roi. A cette époque, ces derniers avaient de grandes tendances à restreindre les droits de juridiction des seigneurs. Mais leur zèle les entraînait quelquefois dans l'arbitraire. De nombreuses malversations furent commises ainsi, même pour des cas non royaux, par

(1) *Archives du Rhône, Esther, f° 138.*

(2) Notamment un acte du 6 novembre 1419, par lequel Philippe de Lévis, seigneur de la Roche-en-Régnier, donne à Antoine de Lévis, son fils, les terres de Roussillon, de Riverie et d'Annonay, qui lui appartenaient, porte ce document, *par le trespas de Hymbert de Villars, père de Aliénor de Villars, mère dudit seigneur de la Roche.* (Chaverondier. *Inventaire des titres du comté de Forez, n° 1233*). Mais les énonciations de ce titre sont inexactes. Humbert VI ne fut jamais en possession des terres de Roussillon, Annonay et Riverie, qui furent léguées à Humbert VII, par sa première épouse, Alix de Roussillon.